

VÉLOROUTE YENNE/AIGUEBELETTE

Projet d'aménagement entre Yenne
et le lac d'Aiguebelette, maillon de l'itinéraire des 5 lacs

DOSSIER
DE CONCERTATION PRÉALABLE

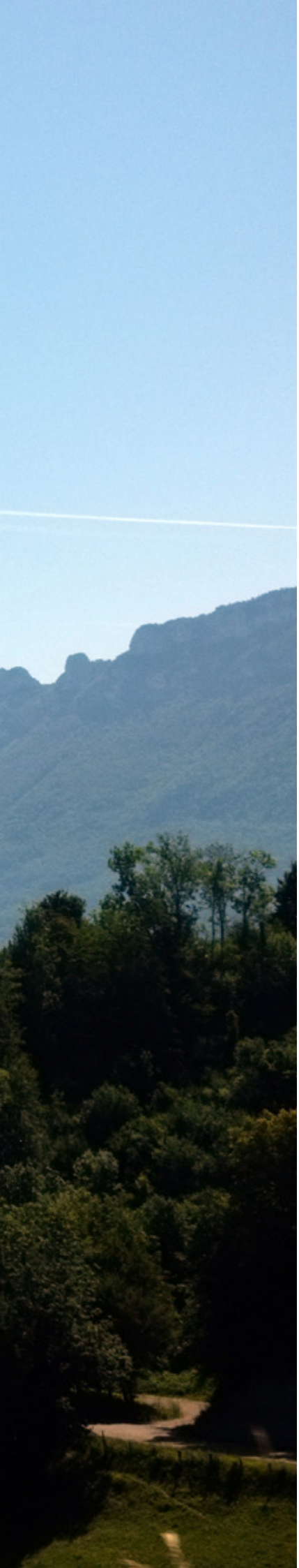
du 28 septembre au 23 octobre 2026

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT





ÉDITO



Cédric VIAL

Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Dans un contexte où la transition écologique et la qualité de vie sont au cœur des attentes de nos concitoyens, le développement des voies vertes et des véloroutes constitue une opportunité majeure pour nos territoires. Ces infrastructures favorisent une mobilité plus durable, respectueuse de l'environnement, tout en renforçant l'attractivité touristique et économique de notre Région. Parce que les mobilités actives doivent bénéficier à chacun, leur développement ne peut se limiter aux seuls centres urbains : il doit également accompagner le dynamisme des territoires périurbains et ruraux.

C'est dans cette ambition que la Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son engagement en faveur des mobilités actives, en cohérence avec son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et sa volonté de valoriser ses territoires et leurs patrimoines.

Le projet de Véloroute Yenne/Aiguebelette s'inscrit dans cette dynamique. Ces 22 km de voie nouvelle vont permettre de raccorder les Lacs d'Aiguebelette et du Bourget par un itinéraire sécurisé offrant des perspectives remarquables sur le massif de l'Épine. Ce nouveau projet participe à la création de l'Itinéraire Régional des 5 Lacs, reliant le Léman, Annecy, le Bourget, Aiguebelette et Paladru.

Prévue à l'horizon 2030, elle a pour objectif de répondre aux aspirations de toutes et tous. Notre défi est de concrétiser un projet qui vous corresponde au mieux, le plus rapidement possible, dans le respect des procédures administratives et environnementales.

Pour cela, je vous invite à prendre connaissance de ce dossier et de profiter de ce temps de concertation préalable pour partager vos avis, attentes et questions sur le projet, afin de nous permettre de l'améliorer.

D'avance, je vous en remercie.

Qu'est-ce qu'un dossier de concertation ?

Ce dossier vous permettra de prendre connaissance du projet de **véloroute Yenne/Aiguebelette**. Il présente de manière synthétique le tracé proposé, les objectifs et impacts sur le territoire du projet. Il est le support de référence de la concertation préalable permettant à chacun de **donner son avis** et d'aboutir à un **projet partagé**.

Ce dossier décrit les principes généraux du projet en phase amont, **il ne s'agit pas de la présentation du projet définitif**.



SOMMAIRE

LE PROJET EN BREF 6

Contexte du projet : l'itinéraire des 5 lacs 7

Les acteurs du projet 8

Les objectifs du projet 8

CONCERTATION 9

Pourquoi la concertation 9

Les objectifs de la concertation 9

Place de la concertation dans le processus de conception du projet 9

Les modalités de la concertation 10

UNE INFRASTRUCTURE ADAPTÉE AUX USAGES 11

Les différents types d'aménagement cyclable 11

Les revêtements 12

Les aires de service et haltes-repos 13

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET 15

Section 1 : Yenne 16

Section 2 : Yenne <> Gerbaix 18

Section 3 : Gerbaix <> Novalaise : 2 variantes étudiées 20

Section 4 : Novalaise 24

Section 5 : Novalaise – Lac d'Aiguebelette 26

LES ENJEUX NATURELS, PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES 28

Préservation et valorisation de l'environnement 28

Préservation et valorisation du patrimoine paysager et historique 30

LES PROJETS CONNEXES 32

L'itinéraire des 5 lacs (I5L) 32

Porte d'entrée Parc Naturel Régional de Chartreuse 33

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE 34

LES SUITES DE LA CONCERTATION 35

Le bilan de concertation 35

La poursuite des échanges avec le territoire 35

Les études détaillées 35

La phase travaux 36

LE PROJET EN BREF

Le projet de Véloroute Yenne/Aiguebelette est un **aménagement cyclable d'environ 22km** reliant Yenne au lac d'Aiguebelette à Nances.

L'objectif est de proposer un aménagement cyclable **sécurisé, touristique et sportif** jusqu'au Lac d'Aiguebelette.

22 KM
de véloroute

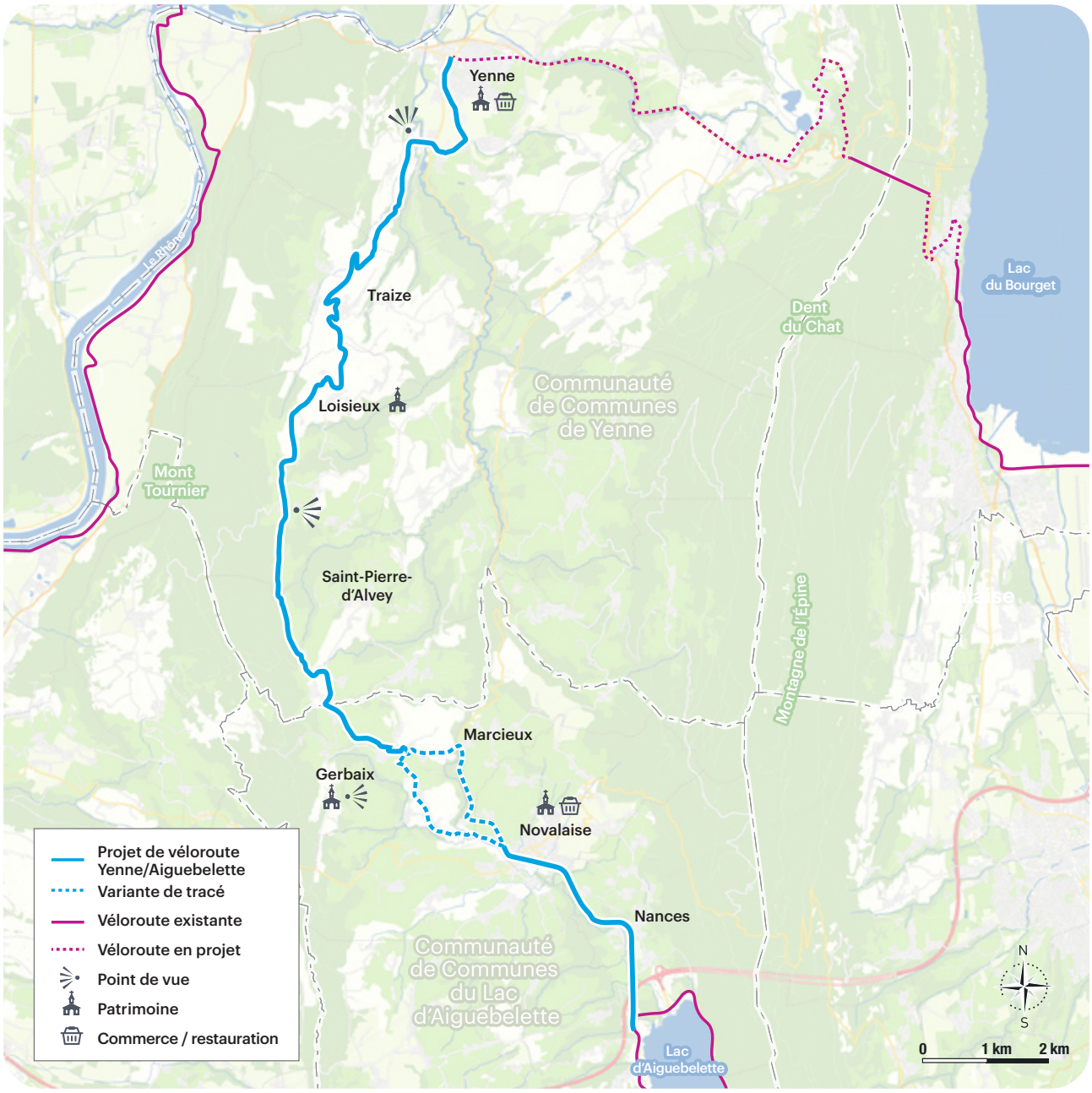
7 à 8
COMMUNES
desservies
selon la variante

4
AIRES / HALTES
aménagées

11,4
M€ TTC
Coût total
du projet

2028
Démarrage
des travaux

2030
MISE EN SERVICE



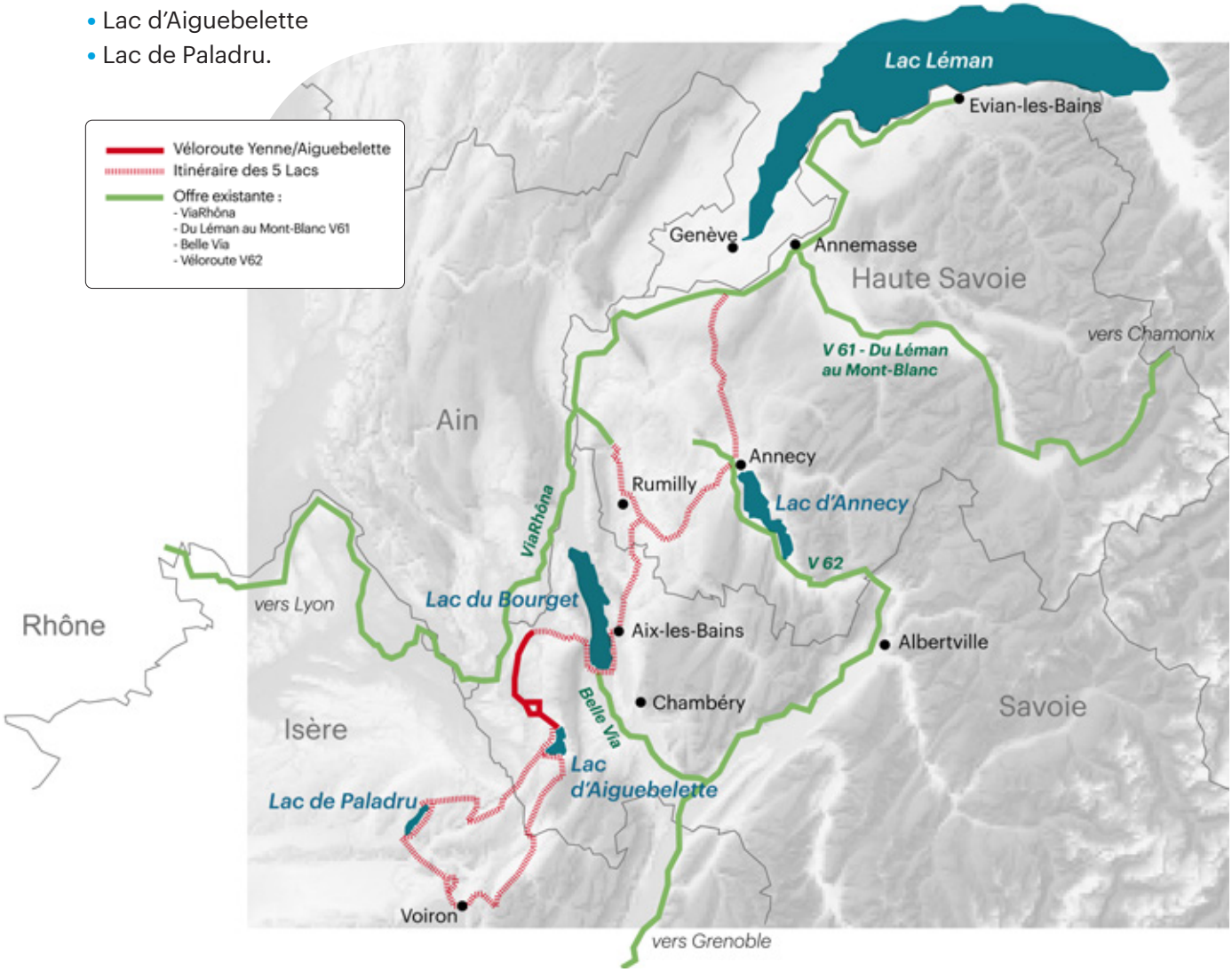
Carte du projet de véloroute Yenne/Aiguebelette

Contexte du projet : l'itinéraire des 5 lacs

Long de près de **200 km**, piloté par la Région-Auvergne-Rhône-Alpes et co-porté par les Départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère sur leurs territoires. L'itinéraire des 5 lacs permettra à terme de **relier de manière continue et sécurisée les cinq grands lacs alpins naturels** :

- Lac Léman,
- Lac d'Annecy,
- Lac du Bourget,
- Lac d'Aiguebelette
- Lac de Paladru.

Le projet de **véloroute Yenne/Aiguebelette** constitue ainsi un **tronçon important de l'itinéraire** des 5 Lacs, unissant la boucle Sud, entre les lacs d'Aiguebelette et de Paladru, au reste de l'itinéraire, en particulier au lac du Bourget au Nord-Est.



Carte du tracé Yenne/Aiguebelette, au sein de l'itinéraire des 5 Lacs



Les acteurs du projet

Le maître d'Ouvrage

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes assure la **maîtrise d'ouvrage** du projet de véloroute Yenne/Aiguebelette, objet de cette concertation.

À ce titre, elle définit les **objectifs**, le **budget** et le **calendrier** du projet. Elle pilote aussi les études et les travaux.

Les collectivités locales

SAVOIE LE DÉPARTEMENT — Communauté de communes de Yenne — CCLA Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

Les collectivités locales (département et intercommunalités) sont **partenaires du projet**. Elles sont associées aux décisions à travers les différents comités du projet. De plus, elles **exploiteront et entretiendront** la véloroute Yenne/Aiguebelette ainsi que ses haltes et aires.

- Département de la Savoie
- Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette
- Communauté de communes de Yenne

Financement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — SAVOIE LE DÉPARTEMENT

Le coût total du projet, y compris les études, est estimé à **11,4 millions d'euros TTC**. Il fait l'objet d'un financement partagé entre :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'État dans le cadre du CPER ;
- Le département de la Savoie.

Les objectifs du projet

1 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES : UNE AMBITION RÉGIONALE POUR LE VELO

Dans le cadre de son **objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050**, ainsi que de la valorisation de son patrimoine et de ses territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage pour les mobilités actives. En sécurisant les déplacements, la Région entend favoriser le **report modal et améliorer la santé** des usagers, et développer les mobilités actives du quotidien, loisir, tourisme et sport.

2 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

En réalisant des **aménagements qualitatifs** pour attirer les cyclos touristes, le projet permet une **écologie positive** au service du territoire et de ses habitants mais également une **attractivité touristique** de la région. Elle permet de **développer une offre de service** autour du vélo et de soutenir l'économie liée à l'hébergement et la restauration.

3 LA VELOROUTE COMME SUPPORT DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE

Le projet valorisera et reliera les différents **patrimoines naturels, culturels et bâtis** du territoire traversé.



LA CONCERTATION



Pourquoi la concertation ?

La concertation préalable du projet de véloroute Yenne/Aiguebelette est **organisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes**, maître d'ouvrage du projet, en application des articles L103-2 et suivants du **Code de l'urbanisme**.

Cette concertation permet **d'informer** et **d'associer**, durant la phase d'études d'avant-projet, les **habitants**, les **associations locales** et toutes les personnes concernées par le projet.

Les objectifs et les modalités de la concertation ont été approuvés par la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** par délibération n°CP-2026-06 / 02-109284 du 25 juin 2026 (consultable sur le site **auvergnerhonealpes.fr**).

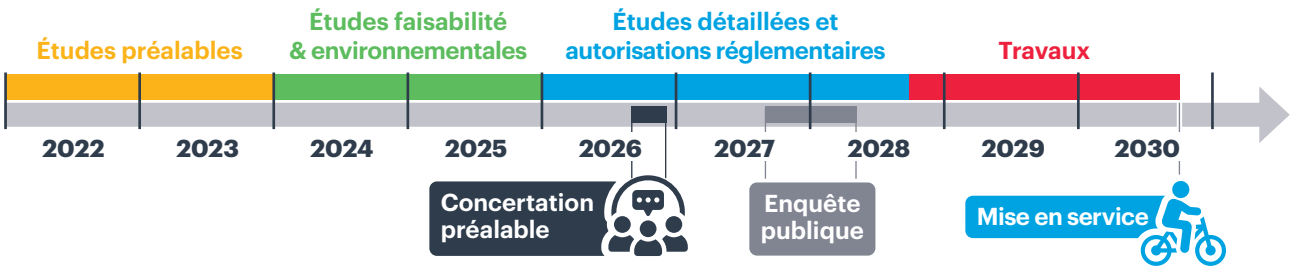
Les objectifs de la concertation

La concertation préalable permet **d'associer toutes les personnes concernées par le projet** (riverains, associations, cyclistes, acteurs économiques, etc.) **à son élaboration**. La concertation préalable a pour objectifs de :

- Donner au public toutes les **informations** nécessaires à la compréhension du projet ;
- **Écouter, échanger** et recueillir l'**avis** de chacun sur le projet.

Le public est invité à s'exprimer sur **tous les aspects** du projet, que ce soit sur son opportunité, son tracé, ses variantes, les équipements souhaités, la cohabitation entre les modes de circulation, les vocations attendues pour les haltes-repos et les aires de service...
Les avis recueillis vont permettre de mieux **comprendre les attentes** de toutes et tous, d'y apporter des réponses et, le cas échéant, d'y donner suite dans la poursuite du projet.

Place de la concertation dans le processus de conception du projet



Les modalités de la concertation

Du **lundi 28 septembre au vendredi 23 octobre 2026**, toutes les personnes intéressées par le projet sont invitées à s'informer, poser leurs questions et donner leur avis sur le projet de véloroute Yenne/Aiguebelette.

S'informer

Le présent **dossier de concertation** est mis à disposition du public :

- Sur la **plateforme participative** : **expression.auvergnerhonealpes.fr/dialog/yenne**
- Dans les **mairies des 8 communes concernées** par le projet : Yenne, Traize, Loisieux, Saint-Pierre-d'Alvey, Gerbaix, Marcieux, Novalaise et Nances.

Donner son avis

- Lors de la **réunion publique** ;
- Via le formulaire disponible sur la **plateforme participative** ;
- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les **mairies des 8 communes concernées**, aux heures d'ouverture habituelles ;
- Par courriel : adresse mail : **concertation.5LSud@auvergnerhonealpes.fr**
- Par **courrier postal** :
 Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
 Direction de la maîtrise d'ouvrage
 des projets d'infrastructures de mobilité
 Concertation préalableYenne/ Aiguebelette
 101 cours Charlemagne, 69002 LYON

Une réunion publique se tiendra le
LUNDI 12 OCTOBRE
18h à 20h - Maison du Lac
570 route du Lac d'Aiguebelette
NANCES

Des expositions, sont disponibles du 3 août au 23 octobre dans les lieux suivants :

- Office de tourisme de la Dent du chat, Yenne et sa Région (1 chemin du port, Yenne)
- Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette (570 route du Lac d'Aiguebelette, Nances)



PARTICIPEZ EN LIGNE

Consultez le dossier, posez vos questions et donnez votre avis via la plateforme participative du projet :

https://expression.auvergnerhonealpes.fr/dialog/yenne

UNE INFRASTRUCTURE ADAPTÉE AUX USAGES

Les différents types d'aménagement cyclable

Le parcours proposé entre Yenne et le lac d'Aiguebelette est aménagé avec deux types d'infrastructures.

Aménagements en site propre

La voie verte

La voie verte est un aménagement réalisé en «site propre». Il s'agit d'une chaussée réservée aux déplacements non motorisés. Elle permet la cohabitation de différents usages : piétons, cyclistes, rollers, trottinettes, personnes à mobilité réduite. Afin de, garantir un partage confortable et sécurisé de l'espace, sa largeur minimale est de 3 mètres.



La piste cyclable

Autre forme d'aménagement en site propre, la piste cyclable n'est accessible qu'aux cyclistes.



Aménagements en partage de voirie

Pour la véloroute Yenne/Aiguebelette, le partage de voirie pourra prendre 3 formes en fonction des secteurs.

En agglomération

- La **zone de rencontre** (dans les centres de Yenne et Novalaise) qui consiste en la création d'une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et sont prioritaires sur les autres véhicules. Il permet à tous les véhicules de circuler sans excéder la vitesse de 20km/h et toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- La **zone 30** (autres parties en traversée d'agglomération) qui consiste en la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h afin de sécuriser les trajets de tous les usagers de la route (cyclistes et automobilistes). Elle est accompagnée le plus souvent d'aménagements modérateurs de vitesse.

Hors agglomération

- Le **partage de voirie simple** (RD40 tout particulièrement) : Sur ces routes à faible niveau de trafic et à une vitesse de circulation réduite, les cyclistes circulent sur la même chaussée que les véhicules motorisés, sans délimitation spécifique.





Le **projet de véloroute Yenne/Aiguebelette** est composé de :

- **2,9 à 4,7 km** d'aménagements en **site propre**, selon la variante choisie ;
- **17,5 à 19 km** d'aménagement en **partage de voirie**, selon la variante choisie.

Consultez la carte de la répartition des types d'aménagement du projet page 15.

Les revêtements

Le choix de revêtement de la véloroute Yenne/Aiguebelette n'est pas arrêté à ce jour pour les **3 à 5 km de portions nécessitant des travaux** (en fonction des variantes).
Plusieurs types de revêtement seront utilisés pour aménager l'itinéraire cyclable. Les choix de revêtement seront faits selon les avantages et inconvénients de chaque matériau ainsi que selon les usages, les conditions d'aménagement et d'entretien de l'itinéraire. Le maître d'ouvrage favorise a priori le recours à un enrobé, mélange de bitume et d'agrégats (pierres, graviers, sable, etc.) constituant ainsi un revêtement dur, souvent privilégié pour les cyclistes ou les personnes à mobilité réduite (PMR).

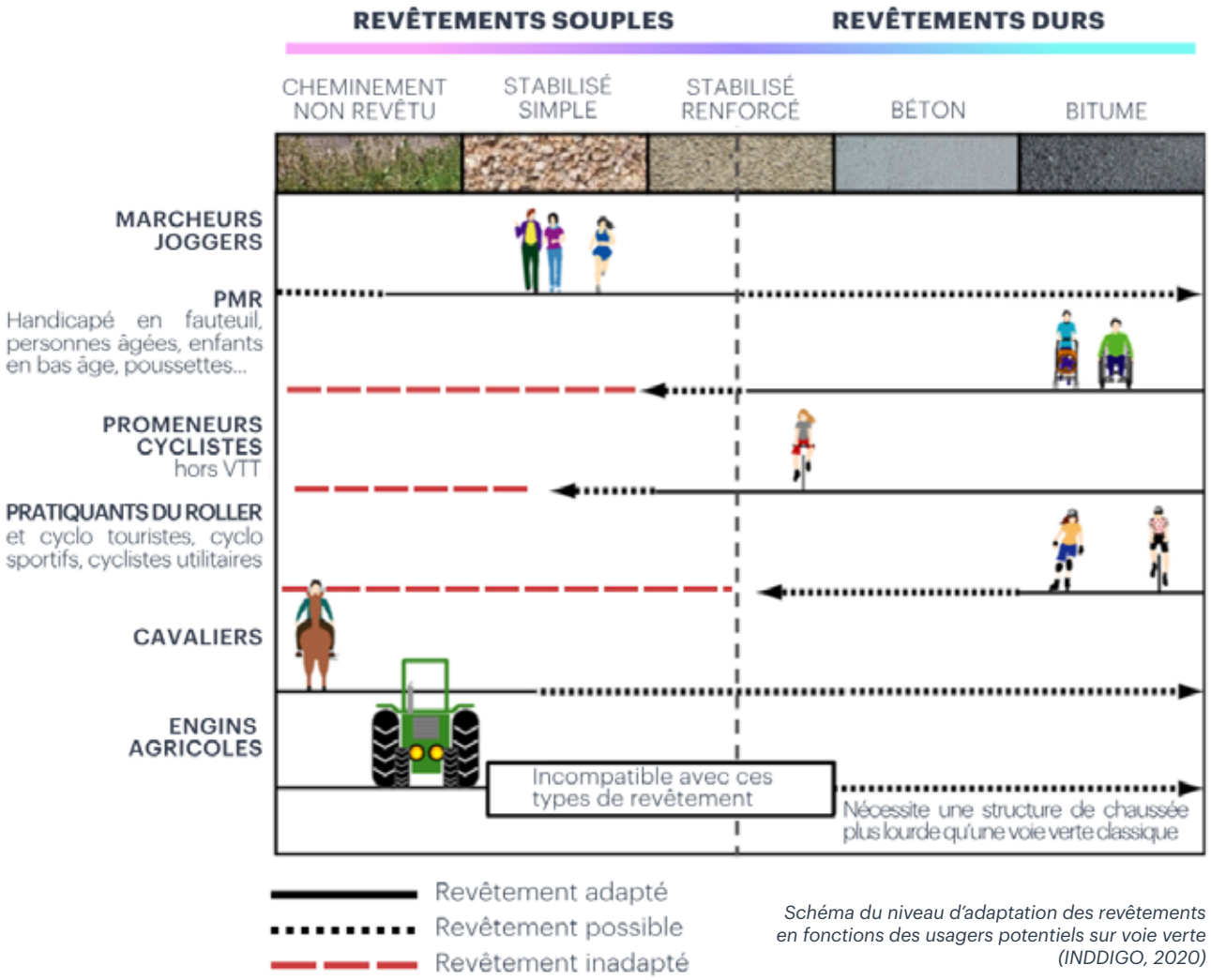


Schéma du niveau d'adaptation des revêtements en fonctions des usagers potentiels sur voie verte (INDDIGO, 2020)

Il n'y a pas de revêtement unique et idéal pour aménager un itinéraire cyclable. En effet, chaque typologie représente à la fois des avantages et des inconvénients qu'il convient de prendre en compte pour identifier une solution préférentielle sur chaque secteur. Les revêtements durs (enrobé, béton,...) sont les plus inclusifs en permettant l'accueil du plus grand nombre d'usagers (cyclistes, PMR, rollers, piétons...), ils sont aussi plus faciles d'entretien. Les revêtements souples (chemin naturel, stabilisé simple et renforcé), offrent un meilleur confort aux joggeurs et cavaliers et permettent parfois une meilleure intégration paysagère au site.

Les revêtements les moins chers à la pose impliquent des coûts d'entretien plus importants dès la première année de fonctionnement. La durabilité est ainsi proportionnelle aux coûts d'investissement. Le revêtement sera donc **choisi en concertation avec les collectivités, futures gestionnaires de l'aménagement**.

Les aires de service et haltes-repos

La mise en œuvre d'une véloroute doit prendre en compte le développement de services complémentaires qui offriront aux usagers une réponse aux besoins exprimés dans le cadre des enquêtes de satisfaction réalisées sur d'autres itinéraires nationaux :

- **Se reposer** dans des conditions de confort satisfaisantes ;
- **Stationner** son vélo en sécurité ;
- **Se restaurer**, disposer de **sanitaires** et de **points d'eau** ;
- Pouvoir réaliser de **petites réparations** ;
- **S'orienter**, disposer d'**informations** sur son parcours.

Pour répondre à ces besoins, deux niveaux d'aires d'arrêt sont prévus afin d'assurer une répartition raisonnée des différents services sur le tracé :

- Des **aires de services**, destinées à accueillir un niveau plus élevé de service ;
- Des **haltes-repos**, offrant un niveau de confort minimal pour une simple pause.

L'itinéraire accueillera **3 aires de services et 1 halte-repos**, en complément de l'aire de service existante du Lac d'Aiguebelette.
La charge de l'entretien de ces aires d'arrêt incombera aux futurs exploitants, les services proposés dépendront donc de leur validation.

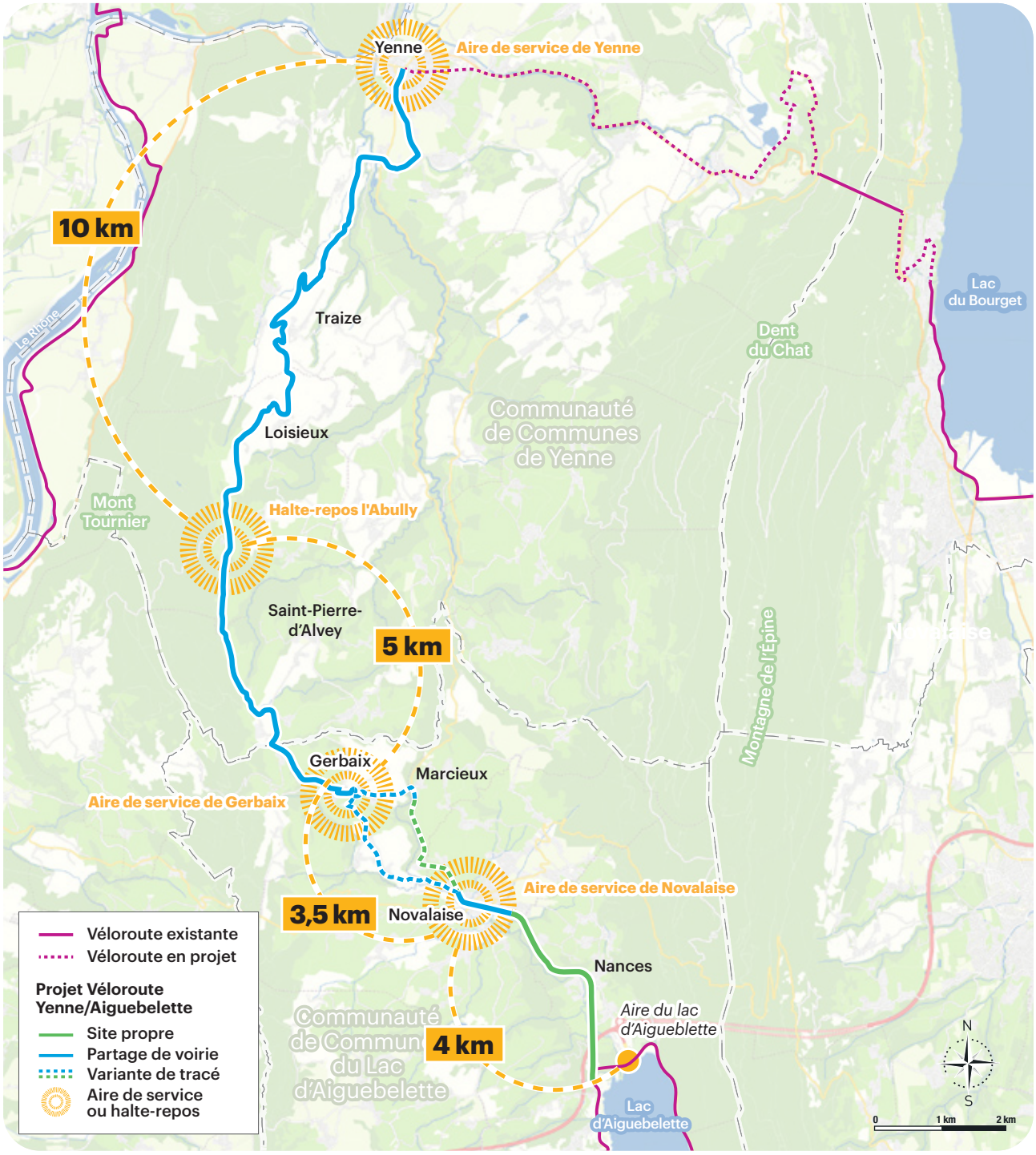
Par ailleurs, on cherchera autant que possible à utiliser les **équipements déjà existants** à proximité, comme les sanitaires dans les bourgs.

Classification des équipements vélo selon leur importance, sur les aires de services et les haltes-repos - Source : Vélo & Territoires, fiche n°8

	AIRE DE SERVICES	HALTES - REPOS
RÉPARTITION RECOMMANDÉE	**Tous les 20 à 30 km environ**	**Tous les 10 km environ**
TABLE DE PIQUE-NIQUE	● ● ●	● ● ●
STATIONNEMENT VÉLO	● ● ●	● ● ●
POINT D'EAU POTABLE	● ● ●	●
SANITAIRES	● ● ●	●
RELAIS INFORMATION SERVICES	● ●	●
ABRI	● ●	●
CONSIGNE BAGAGE SÉCURISÉE	● ●	●
POUBELLES	●	●
ATELIER D'AUTO-RÉPARATION ET D'ENTRETIEN	●	●
POINT DE RECHARGES	●	●
BORNE WIFI	●	●
AIRE DE JEUX	●	●
BANC	●	●

Équipement indispensable : ● ● ● - Équipement recommandé : ● ● - Équipement facultatif : ●

Les aires de service et haltes-repos



Carte de la répartition des aires d'arrêt de la véloroute

Aire de service de Yenne
Au cœur de la commune de Yenne, pour permettre un arrêt de longue durée : se restaurer, séjourner, visiter, stationner et recharger son vélo en sécurité.

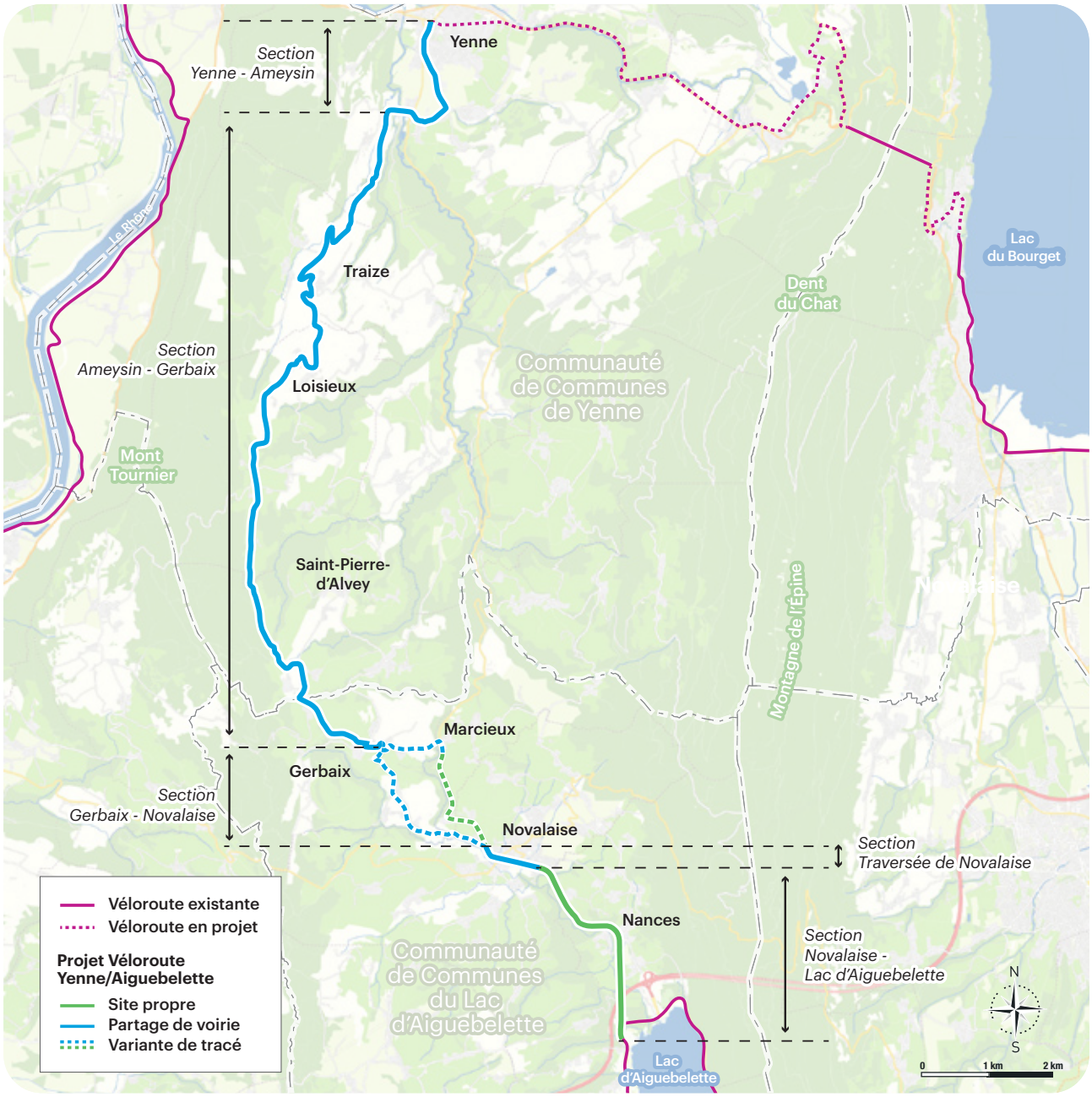
Halte-repos l'Abully
À proximité de la fin de la côte de la RD40, pour permettre un arrêt de courte / moyenne durée.

Aire de service de Gerbaix
Aire de repos actuelle de la commune complétée des aménagements spécifiques à la véloroute Yenne/Aiguebelette.

Aire de service de Novalaise
Dans la commune de Novalaise, pour permettre un arrêt de longue durée : se restaurer, séjourner, visiter, stationner et recharger son vélo en sécurité.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

Pour la suite de la présentation, le tracé de la véloroute a été découpé en 5 sections, chacune présentant des caractéristiques et des enjeux qui lui sont propres.



Carte des typologies d'aménagement et des sections du projet

Sections		Longueur	Dénivelé positif	Dénivelé négatif	% de pente moyenne sur le linéaire	Linéaire avec une pente supérieur à 8 %
1 : De Yenne à Ameysin		2 km	30 m	7 m	2%	<10 m
2 : De Ameysin à Gerbaix		13,1 km	645 m	313 m	7%	3,5 km
3 : De Gerbaix à Novalaise	Variante Ouest	3 km	15 m	156 m	6%	< 100 m
	Variante Est	3,3 km	10 m	151 m	5%	800 m
4 : Traversée de Novalaise		885 m	8 m	10 m	2%	0 m
5 : De Novalaise au Lac d'Aiguebelette		2,9 km	15 m	67 m	3%	90 m

Le dénivelé est donné dans le sens Yenne > Lac d'Aiguebelette

SECTION 1 : YENNE - AMEYSIN

Cette section traverse Yenne dans une ambiance urbaine apaisée. Après avoir traversé le ruisseau du Flon, le paysage boisé s'ouvre sur des vues rasantes de la campagne.
La véloroute est aménagée en partage de voirie sur l'ensemble du linéaire.

Le parcours

- La rue Antoine Laurent ;
- La route de Chambuet ;
- La route de la Fruitière ;
- La ruelle du pont du Flon pour rejoindre la RD40.

Les travaux

- Signalétique dédiée : marquage au sol et panneaux en bord de voirie ;
- Remplacement du revêtement sur la ruelle du pont du Flon ;
- Renforcement des équipements existants pour créer une aire de service dans la ville de Yenne.

Les principaux points d'intérêt

- La ville de Yenne et ses commerces ;
- Le ruisseau du Flon.

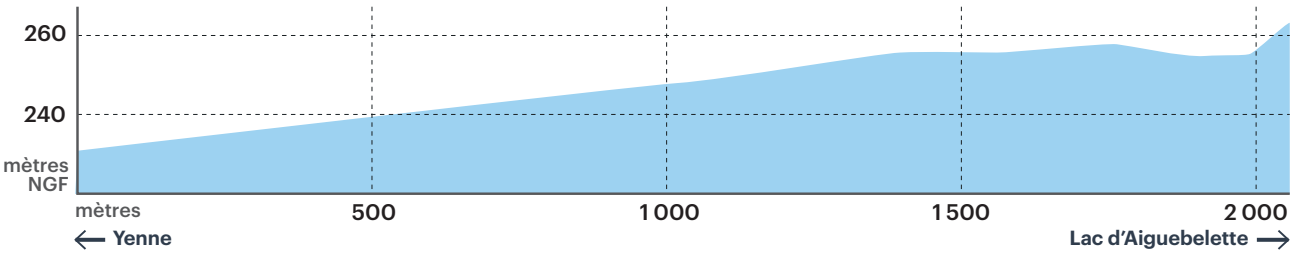

Place C. Dullin, Yenne


Rue A. Laurent, Yenne


Ruisseau du Flon

2 KM
de longueur

2 KM
de partage de voirie









Le Rhône

D1504

D921

D921A

Yenne

Stade Charles Burdinat

Rue Antoine Laurent

Route de Novalaise

Route de Chambuet

D921

Le Flon

Route de la Fruitière

Travaux de revêtement

Ameysin

Route du Théou (RD40)

0 250 m 500 m

N

S

Véloroute en projet

Projet Véloroute Yenne/Aiguebelette

Partage de voirie

SECTION 2 : AMEYSIN - GERBAIX

Cette section gagne en hauteur pour offrir de magnifiques points de vue sur le massif de l'Épine et l'avant Pays Savoyard.La véloroute est aménagée en partage de voirie sur l'ensemble du linéaire.

Le parcours

La section suit la RD 40 sur l'ensemble du linéaire.

Les travaux

- Signalétique dédiée : marquage au sol et panneaux en bord de voirie ;
- Création de la halte-repos de l'Abully, sur le plateau de la RD40 entre Loisieux et Saint-Pierre-d'Alvey ;
- Renforcement des équipements existants pour créer une aire de service dans village de Gerbaix.

Les principaux points d'intérêt

- Villages de Loisieux et de Gerbaix ;
- Points de vue exceptionnels sur l'avant Pays Savoyard, la montagne de l'Epine et la dent du Chat.

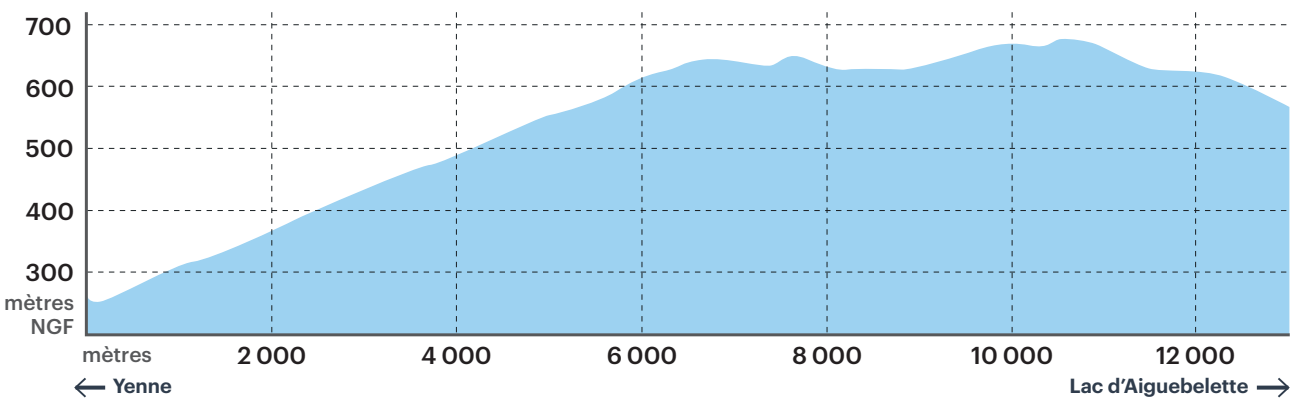

Dent du Chat


Massif de l'Épine depuis Gerbaix


Massif de l'Épine depuis la RD 40

13,1 KM
de longueur

13,1 KM
de partage de voirie











0 500 m 1 km

N

S

Ameysin

Le Rhône

D921

Traize

D1516

Loisieux

Le Flon

D40

Saint-Pierre-
d'Alvey

D921

Marcieux

Gerbaix

Projet Véloroute Yenne/Aiguebelette

Partage de voirie

Variante de tracé

SECTION 3 : GERBAIX - NOVALAISE

Sur cette section, 2 variantes de tracé sont à l'étude à ce stade de la conception.
Le choix de la variante n'est pas encore arrêté et sera fait en suivant une analyse multicritère. Les variantes sont soumises à la présente concertation.
La Région réalisera les aménagements sur la variante apparaissant la plus pertinente.
Quelle que soit la variante, cette section traverse plusieurs lieux-dits, avec des points de vue sur le lac d'Aiguebelette et le Mont Grelle.

Le parcours

- **Variante Ouest (via la RD40)** : la véloroute serait entièrement en partage de voirie sur cette section et emprunterait la RD 40 pour rejoindre la RD 921 à l'entrée de Novalaise ;
- **Variante Est (via la RD921)** : la véloroute suivrait la RD40A en partage de voirie jusqu'à la Bétaz, de là la véloroute passerait en site propre sur une voie à créer longeant la RD921 à l'Est jusqu'à l'entrée de Novalaise.

Les travaux

Variante Ouest

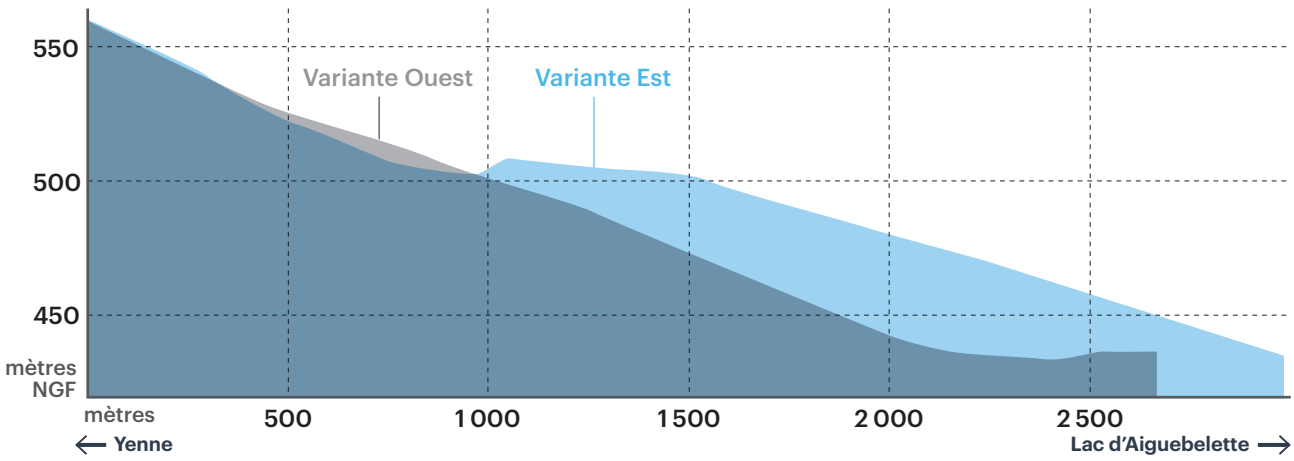
- Signalétique dédiée : marquage au sol et panneaux en bord de voirie.

Variante Est

- Signalétique dédiée : marquage au sol et panneaux en bord de voirie sur la RD40A ;
- Création d'une voie en site propre de type véloroute de 3 m de large sur un linéaire de 1,8 km. La création de cette voie, côté Est de la RD921, implique des travaux de terrassement en terrain privé (principalement sur des prairies permanentes) ;
- Création d'ouvrages de soutènement et d'un ponceau.

VARIANTE OUEST — **3 KM** de longueur — **3 KM** de partage de voirie

VARIANTE EST — **3,3 KM** de longueur — **1,8 KM** de site propre — **1,5 KM** de partage de voirie




Gerbaix
Variante Est
Marcieux
D921
D40
D40A
Aménagement
d'un site propre
D921
D40
Création
soutènement
Variante Ouest
Création
d'un ponceau
Projet Véloroute
Yenne/Aiguebelette
Création d'un itinéraire
en site propre
Partage de voirie
Variante de tracé
N
S
D916
0
250 m
500 m

SECTION 3 : GERBAIX - NOVALAISE

Pour aider à la sélection de la variante la plus pertinente, la Région a conduit une analyse multicritère détaillée dans le tableau suivant.

Critères de comparaison	Variante Ouest	Variante Est
Sécurité	Le partage de voirie est moins sécuritaire qu'un site propre, bien que la RD40 soit faiblement fréquentée.	Le site propre offre un itinéraire sécurisé tout le long de la RD921.
Technique	Signalétique dédiée. Pas de travaux d'infrastructure.	Les travaux d'aménagement du site propre ne présentent pas de complexité technique, mais impliquent d'importants terrassements, des ouvrages de soutènement et la création d'un ponceau.
Environnement	L'aménagement n'a pas d'impact particulier sur les milieux naturels.	L'aménagement de la voie en site propre impacte des parcelles agricoles et boisées.
Foncier	L'aménagement ne nécessite pas d'acquisition foncière.	L'aménagement de la voie en site propre nécessite l'acquisition d'une surface importante de parcelles privées.
Financier	Les coûts d'aménagement sont faibles.	Les travaux d'aménagements sont significatifs et coûteux.
Valeur de pente	Pente moyenne à 6 % avec moins de 100 m à plus de 8 %.	Pente moyenne à 5 % avec 800 m à plus de 8 %.
Lieux-dits desservis	Le Guigardet, le Pré Domey, La Maconnière, Les Perrets.	Le Guigardet, Bardet, La Bétaz, Lavour, Chandelan, Champ Clavelet.

Favorable — Défavorable





SECTION 4 : NOVALAISE

Cette section traverse Novalaise, avec ses commerces, dans une ambiance urbaine apaisée.
La véloroute est aménagée en partage de voirie sur l'ensemble du linéaire.

Le parcours

La section suit la RD 921 dans la traversée de Novalaise.

Les travaux

- Signalétique dédiée : marquage au sol et panneaux en bord de voirie ;
- Renforcement des équipements existants pour créer une aire de service dans la ville de Novalaise ;
- Apaisement du trafic sur la RD 921, du croisement avec la RD 40 jusqu'à l'entrée de Novalaise ;
- Prolongement de la zone 30 au sud dans la zone d'activité de Novalaise, avec création de plateaux de ralentissement.

Les principaux points d'intérêt

- La ville de Novalaise et ses commerces.

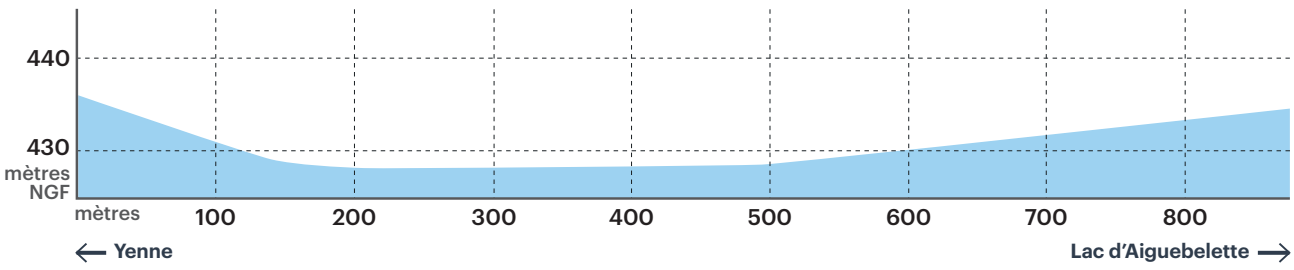

Place du Bourniau, Novalaise

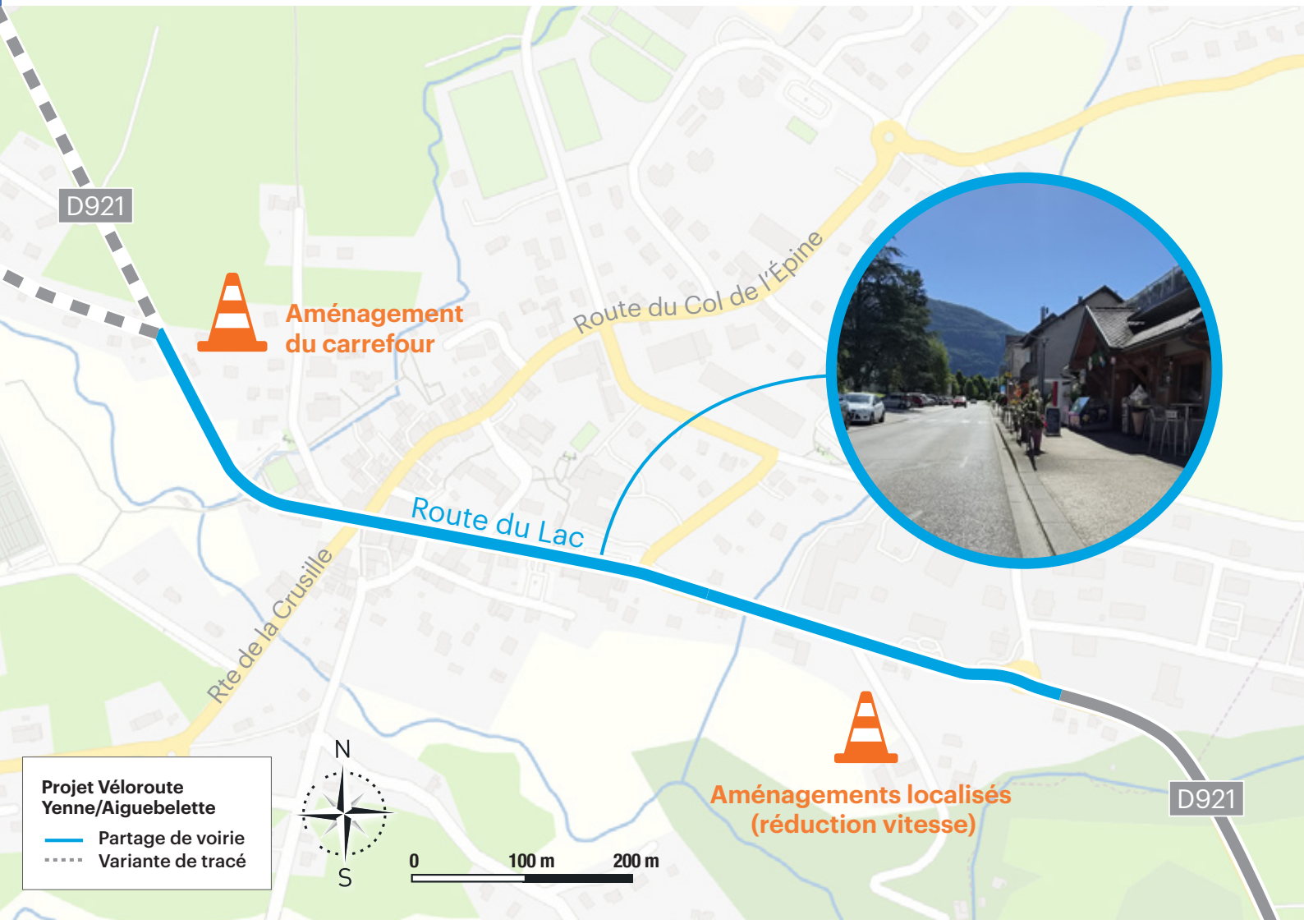

Place du Bourniau, Novalaise


Exemple de plateau de ralentissement, St-Alban-de-Montbel

0,9 KM de longueur

0,9 KM de partage de voirie




D921
Aménagement du carrefour
Route du Col de l'Épine
Route du Lac
Rte de la Crusille
Aménagements localisés (réduction vitesse)
D921
Projet Véloroute Yenne/Aiguebelette
Partage de voirie
Variante de tracé
N
S
0
100 m
200 m



SECTION 5 : NOVALAISE – LAC D'AIGUEBELETTE


Lac d'Aiguebelette depuis la maison du lac

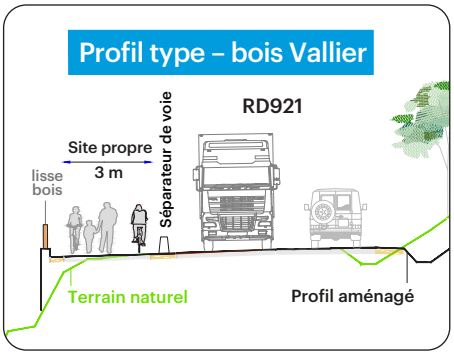
En sortie de Novalaise, cette section longe la route du lac pour traverser le secteur ombragé du bois Vallier, puis les prairies ouvertes menant au lac d'Aiguebelette. La véloroute est aménagée en site propre sur l'ensemble du linéaire.

Le parcours

La section longe la RD 921 à l'Ouest, pour se connecter à la voie verte du lac d'Aiguebelette existante au niveau du rond-point RD 921 / RD 921D.

Les travaux

- Création d'une voie de 3 m de large en site propre sur une longueur de 3 km (impact foncier) ;
- Création de 2 ouvrages de franchissement de cours d'eau ;
- Entre la Safranière et les Gollets : terrassements et ouvrages de soutènement sur 450 m ;
- Décalage localisé de la RD921 (vers l'Est) pour permettre l'implantation de la véloroute.



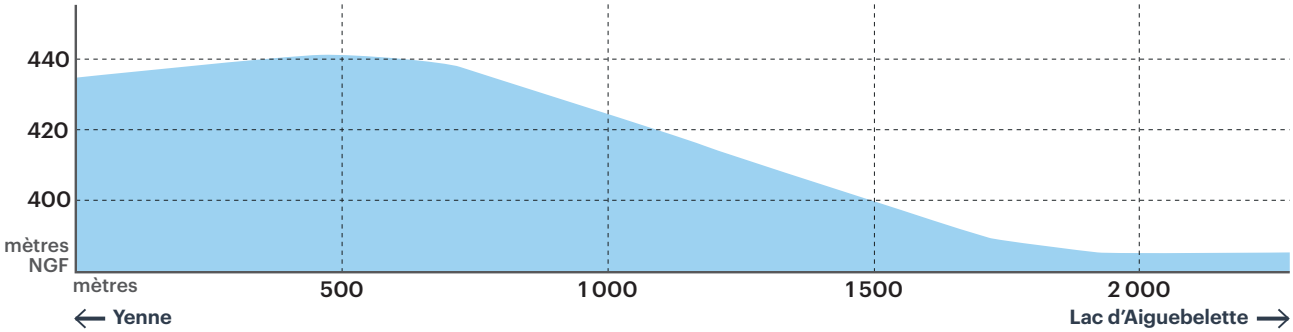
Les principaux points d'intérêt

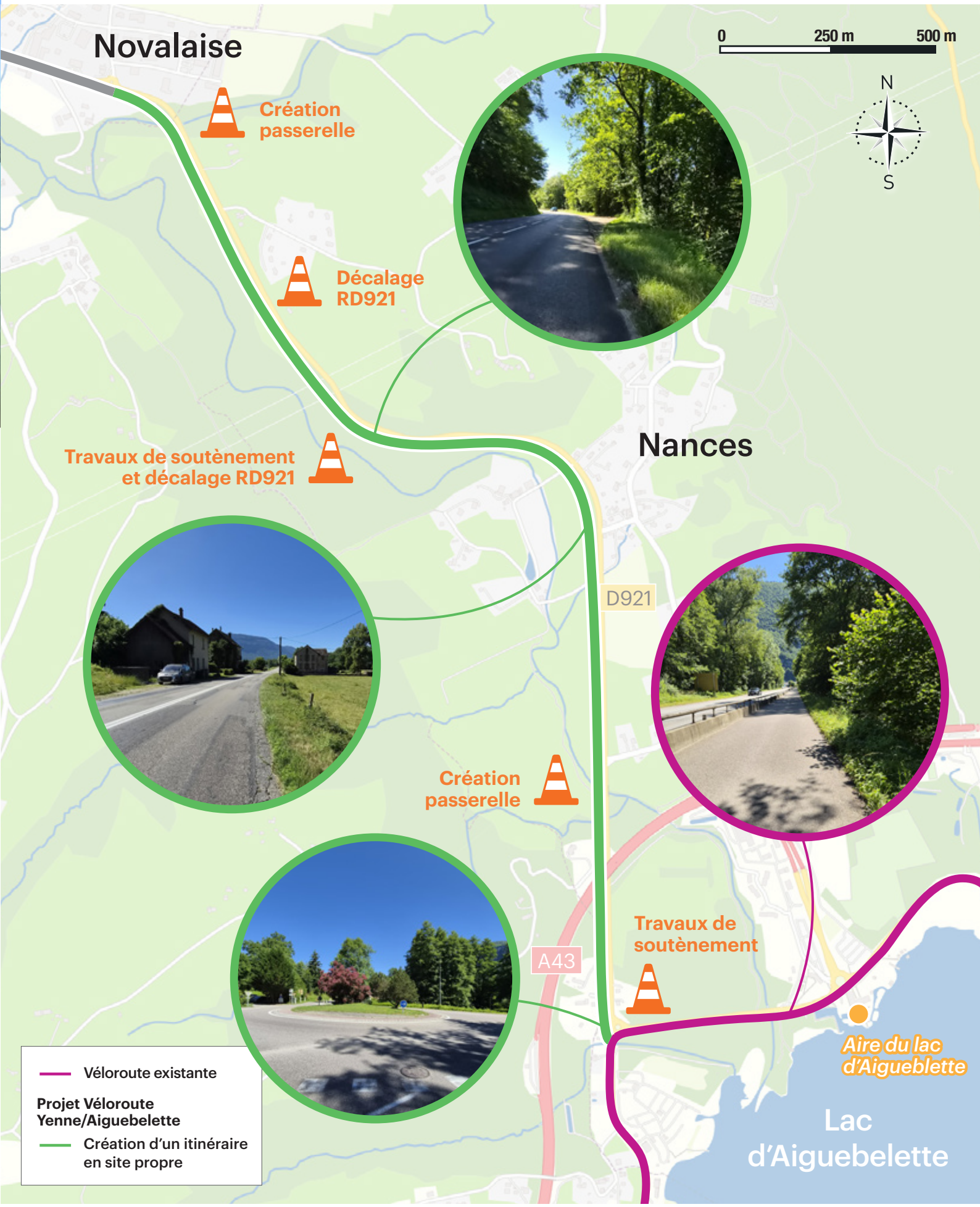
- Lac d'Aiguebelette.

2,9 KM de longueur

2,9 KM de site propre


Lac d'Aiguebelette depuis la maison du lac




Novalaise
0
250 m
500 m
N
S
Création passerelle
Décalage RD921
Travaux de soutènement et décalage RD921
Nances
D921
Création passerelle
A43
Travaux de soutènement
Aire du lac d'Aigueblette
Lac d'Aiguebelette
Véloroute existante
Projet Véloroute Yenne/Aiguebelette
Création d'un itinéraire en site propre

LES ENJEUX NATURELS, PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Préservation et valorisation de l'environnement

Le tracé de la véloroute de Yenne/Aiguebelette tient compte des **enjeux environnementaux** des territoires traversés. Des moyens importants ont été engagés pour évaluer la sensibilité écologique le long et autour du tracé. En particulier, une campagne d'inventaire écologique a été réalisée entre 2024 et 2025. Elle a permis d'observer un **cycle annuel complet** (4 saisons), en complément d'une analyse de la bibliographie.

Le projet traverse ou se situe à proximitéin de plusieurs zonages écologiques réglementaires ou d'inventaire :

- Le **Parc Naturel Régional** de la Chartreuse ;
- La **Zone Spéciale de conservation** «Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays savoyard» (Natura 2000) ;
- La **Zone de protection Spéciale** «Avant-Pays Savoyard», directive oiseaux ;
- Les **ZNIEFF de type 1** :
 - «Marais des Grands Champs»;
 - «Lac d'Aiguebelette et marais riverains»;
 - «Prairies humides de Bonivard» ;
 - «Falaises et grottes du col de la Crusille et du Col du Banchet».
- Les **ZNIEFF de type 2** :
 - «Chaînon du Mont Tournier» ;
 - «Montagne de l'Épine et Mont du Chat» ;
 - «Ensemble fonctionnel du lac d'Aiguebelette et de ses annexes».

La véloroute préservera ces espaces et les mettra en valeur.

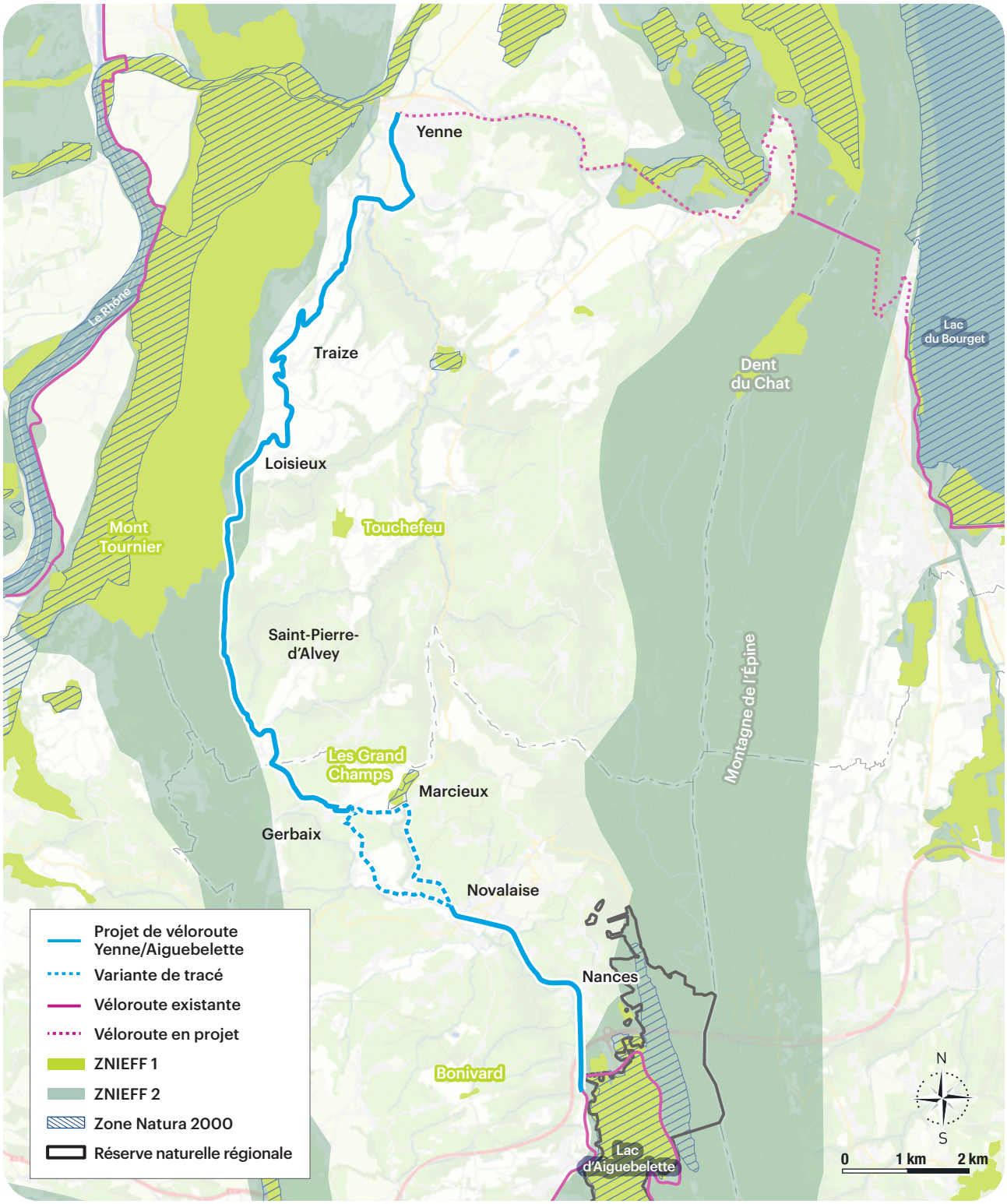
LA SÉQUENCE ERC : ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

Un projet peut entraîner des atteintes environnementales (air, bruit, eau, sol, santé, biodiversité...). La séquence ERC est un outil de préservation de l'environnement en **trois étapes** ordonnées :

- **Éviter** les atteintes à l'environnement : modifier ou optimiser la conception du projet afin de supprimer un impact négatif.
- **Réduire** les atteintes à l'environnement : limiter autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue d'un impact négatif qui ne peut pas être évité.
- **Compenser** les atteintes à l'environnement : viser un bilan neutre ou positif pour la biodiversité en contrepartie d'un impact qui ne peut être ni évité ni suffisamment réduit.



Ruisseau du Flon



Zonages écologiques réglementaires et d'inventaire à proximité du projet.

Préservation et valorisation du patrimoine paysager et historique

L'itinéraire cyclable entre Yenne et le lac d'Aiguebelette traverse l'**Avant-Pays savoyard**, véritable « porte d'entrée vers les Alpes », caractérisée par la diversité des paysages : alternance de bassins agricoles, de reliefs calcaires boisés et de villages ruraux implantés au contact des plaines et coteaux.

Entre Yenne et Novalaise, la véloroute traverse principalement le **bassin de Yenne**, paysage ouvert structuré par les terres agricoles, les prairies et les cultures, offrant de nombreuses vues impressionnante sur les reliefs emblématiques de la **chaîne de l'Épine** à l'est et du **Grand Colombier** au nord. Les perceptions paysagères sont marquées par la présence constante des lignes de crêtes calcaires qui encadrent le territoire et constituent des repères visuels majeurs. Le parcours met également en valeur le patrimoine rural local à travers la succession de villages, hameaux, corps de ferme, édifices religieux et paysages agricoles qui témoignent de l'histoire et de l'identité de l'Avant-Pays savoyard.

Cette organisation traditionnelle du bâti au sein d'un cadre agricole encore largement préservé constitue l'une des caractéristiques fortes.

À partir de Novalaise et en direction du sud, la véloroute rejoint progressivement **le bassin d'Aiguebelette**. Le paysage devient plus resserré et intimiste, marqué par l'alternance de coteaux boisés, d'espaces agricoles et de vues ponctuelles sur les reliefs de la chaîne de l'Épine. L'approche du lac constitue une séquence paysagère particulièrement qualitative, avec l'apparition progressive du plan d'eau dans un environnement naturel préservé. Le **lac d'Aiguebelette** représente l'un des principaux atouts paysagers et touristiques du territoire. Bordé par les reliefs de la chaîne de l'Épine et reconnu pour la qualité de ses eaux et de ses milieux naturels, il constitue un paysage emblématique.

Ses rives boisées, ses zones humides et ses perspectives sur les montagnes environnantes offrent déjà un cadre remarquable pour la pratique du vélo et des mobilités de loisirs.

Ainsi, l'itinéraire cyclable s'inscrit dans une **diversité de paysages complémentaires**, associant grands panoramas sur les reliefs savoyards, découverte du patrimoine rural et accès à l'un des sites naturels majeurs de la Savoie, renforçant l'attractivité touristique et paysagère de l'Avant-Pays savoyard.



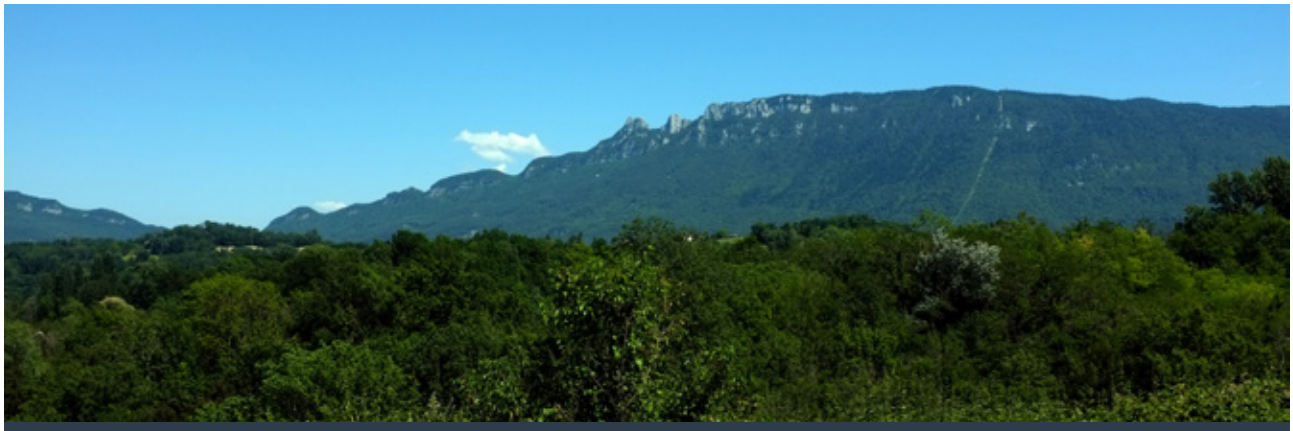
L'avant-pays savoyard depuis le mont du Chat



Novalaise



Yenne



Massif de l'Épine vu depuis l'itinéraire cyclable



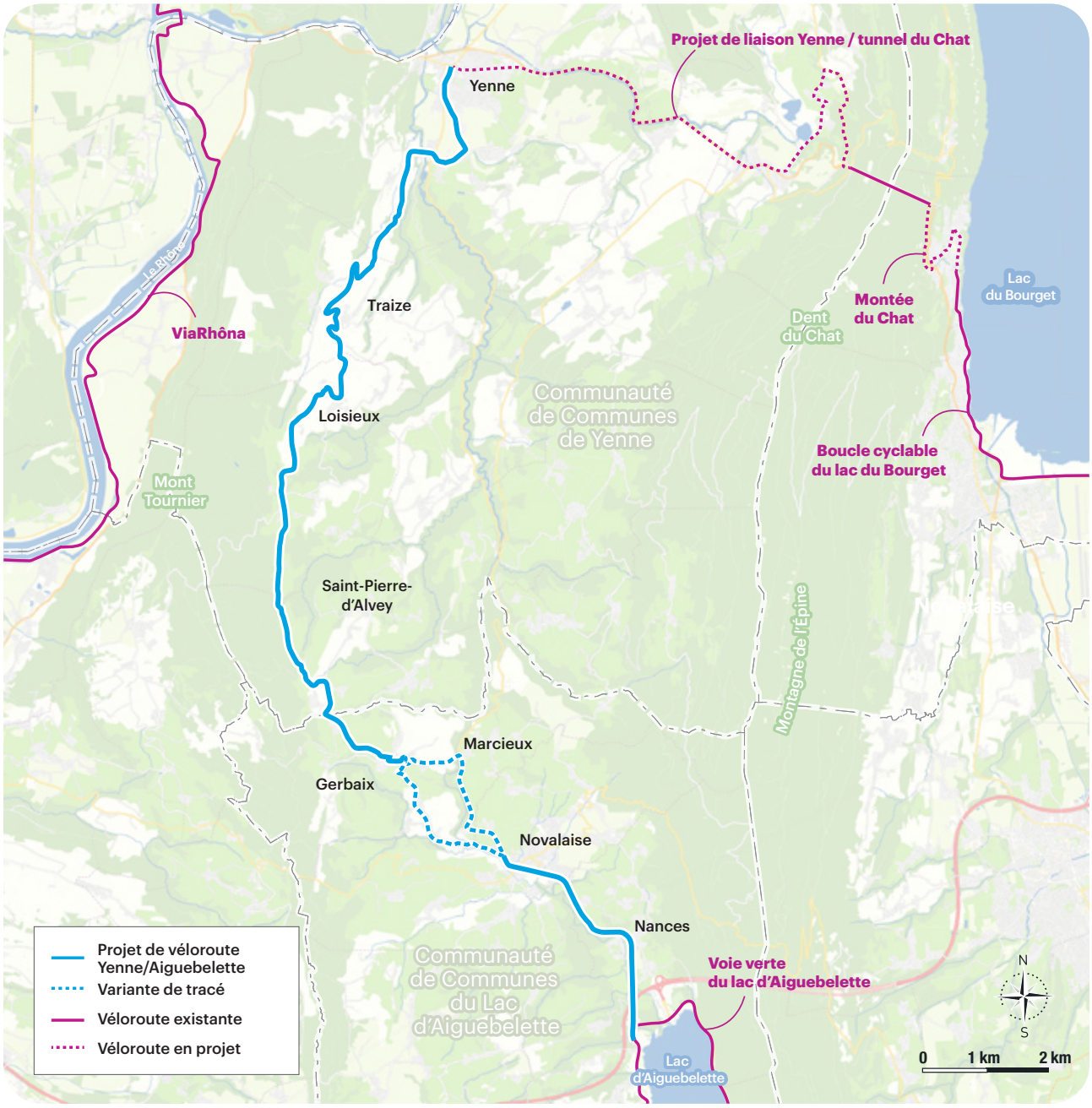
LES PROJETS CONNEXES

L'itinéraire des 5 lacs (I5L)

La véloroute Yenne/Aiguebelette est l'un des tronçons de **l'itinéraire des 5 lacs** qui a pour objectif de relier le Lac Léman, le Lac d'Annecy, le Lac du Bourget, le Lac d'Aiguebelette et le lac de Paladru.

L'itinéraire des 5 lacs se compose de plusieurs projets distincts, tel que le projet de véloroute Yenne/Aiguebelette. Il se compose aussi d'aménagements existants. Ainsi la véloroute Yenne/Aiguebelette sera connectée :

- Au sud, aux **tracés «Chartreuse» et «Valdaine»** de l'itinéraire des 5 Lacs, qui proposeront deux parcours alternatifs pour rejoindre le Lac de Paladru. Ces projets de 58 et 43 kilomètres portés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettront de connecter le Lac de Paladru à la **voie verte du Lac d'Aiguebelette** au niveau du Gué des planches.
- Au nord, le Département de la Savoie porte le le projet de **liaison cyclable entre Yenne et le tunnel du Chat** sur 8 km. Cette future liaison permettra de rejoindre la traversée cycliste du tunnel du Chat.
- Au Nord, la Région porte le projet de **connexion du tunnel du Chat à la boucle cyclable du lac du Bourget** qui permet de rejoindre le reste de l'itinéraire des 5 lacs.



Porte d'entrée du Parc Naturel Régional de la Chartreuse

Dans le cadre de son programme « La Région aime ses Parcs naturels régionaux », La Région Auvergne-Rhône-Alpes **soutient les 10 Parcs naturels régionaux (PNR) de son territoire** dans leur rôle de territoires fédérateurs, pionniers, relais et acteurs des politiques régionales. Ce soutien se concentre sur 3 priorités :

- **Concilier activité humaine et préservation / valorisation des ressources**, par exemple dans la promotion d'un tourisme doux et respectueux des patrimoines et paysages ;
- **S'affirmer comme des territoires pionniers des enjeux de transition énergétique et agricole**, par exemple en accompagnant les collectivités volontaires vers des transports ou des logements sobres, ou encore des agriculteurs dans des pratiques conciliant production et gestion responsable des ressources ;
- **Être des acteurs centraux de la biodiversité**, par exemple dans la gestion des réserves naturelles et des zones Natura 2000.

Concernant le **parc de la Chartreuse** au niveau de la maison du lac d'Aiguebelette, la Région prévoit d'aménager « une porte d'entrée » du parc.

Cela se traduira notamment par :

- **L'implantation d'un Totem** pour marquer l'entrée dans un territoire d'exception
- **L'aménagement d'une Aire de services** pour améliorer l'accueil et l'information des visiteurs

Concrètement au niveau de la maison du Lac, cette opération devrait se traduire, par le renforcement des équipements de l'aire de repos actuel. Les pistes de réflexion en discussion avec les collectivités locales portent sur l'implantation, en complément du totem d'entrée de parc :

- d'un préau ;
- de distributeurs de nourriture ;
- de kit de réparation vélo ;
- de casiers ;
- de bornes recharges VAE ;
- de panneaux d'information sur le PNR.

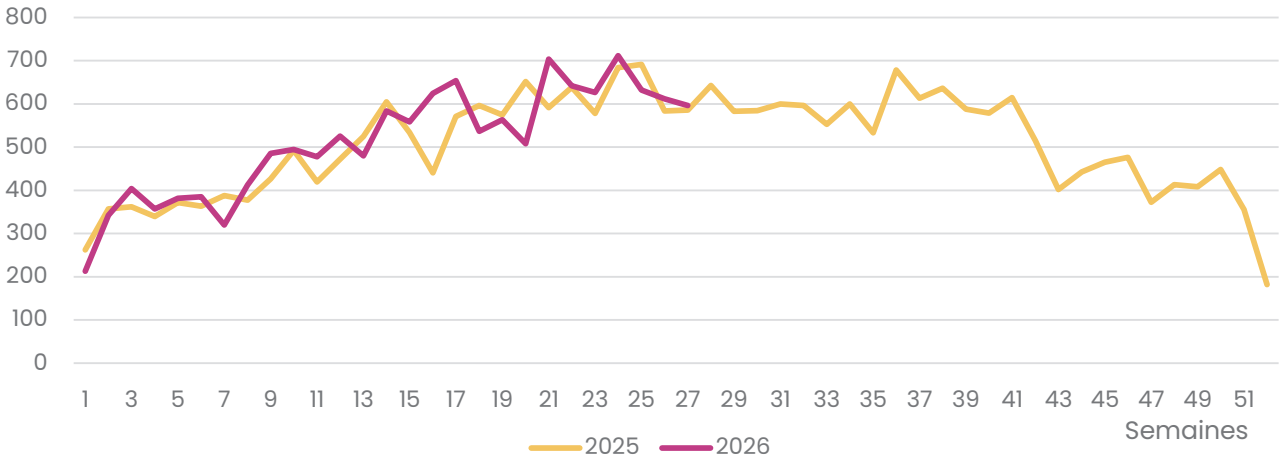
Par ailleurs, la commune de Nances porte un projet d'aménagement de cheminement piéton et de quai de bus le long de la RD 921 au niveau du lieu-dit «Les Gollets». Le projet de véloroute Yenne/Aiguebelette tient compte de ce projet de la commune.



Maison du Lac d'Aiguebelette

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les itinéraires véloroutes et voies vertes en France ont engendré une augmentation conséquente du tourisme à vélo. Au niveau national, une progression de 5% de la fréquentation, en moyenne, est déjà constatée par l'observatoire national des véloroutes sur les quatre premiers mois de l'année 2026.



Nombre moyen de passages par jour et par compteur sur les véloroutes de France (Source : Réseau Vélo et Marche – Bulletin de fréquentation n° 1 – 2026)

Les caractéristiques du projet de véloroute Yenne/Aiguebelette ne permettent pas d'évaluer de manière certaine la fréquentation future. Il est toutefois possible de présenter les valeurs de quelques itinéraires localisés à proximité ou pouvant présenter des caractéristiques proches, ainsi :

- La ViaRhôna (qui passe à 5 km de Yenne) enregistre une fréquentation de 2,6 millions d'usagers en 2023 parmi lesquels près de 500 000 touristes dont la dépense moyenne journalière est estimée à 69 €/j. La ViaRhôna génère ainsi en 2023 43M€ de retombée annuelle pour un linéaire de 815 km (Source : INDDIGO).
- La Loire à Vélo, enregistre une fréquentation 2022 de 1,8 million d'usagers, ayant généré plus de 50 M € de retombées économiques.
- Dans des niveaux plus modestes, la Voie bleue longeant la Saône puis la Moselle accueille plus de 500 000 visiteurs sur l'année 2022 et génère plus de 20M € de retombées annuelles pour un linéaire de 700 km.
- En Bretagne, l'Eurovélo n°4 a généré 17 M € de retombées économiques sur 425 km, pour une fréquentation approchant les 800 000 visiteurs en 2023.

Les études de fréquentations engagées sur les itinéraires nationaux permettent ainsi de déterminer des valeurs moyennes de retombées économiques par jour liées au cyclotourisme :

- 3 € pour la clientèle «excursionniste» (pratiquants résidant sur place et effectuant une sortie en journée)
- 66 € pour la clientèle «itinérante» (pratiquants réalisant tout ou partie d'une véloroute, procédant par étapes quotidiennes et dormant chaque soir sur un site différent)
- 63 € pour la clientèle «touristique» (pratiquants en vacances, sur un lieu fixe et effectuant une ou plusieurs sorties vélo pendant leur séjour)


Yenne

LES SUITES DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation reprendra de façon synthétique **l'ensemble des avis et remarques exprimés par le public** lors de la concertation.
Une fois adopté par délibération de l'assemblée compétente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, ce bilan sera **rendu public** et mis à disposition de tous sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (**auvergnerhonealpes.fr**) ainsi que sur le site de la concertation : **expression.auvergnerhonealpes.fr/dialog/yenne**

La poursuite des échanges avec le territoire

Sur la base des enseignements du bilan, la Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuivra les études détaillées afin de définir précisément toutes les caractéristiques du projet.

Le grand public, quant à lui, sera consulté à nouveau au moment de **l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** du projet, qui consistera à présenter le projet abouti, après réalisation des études détaillées.

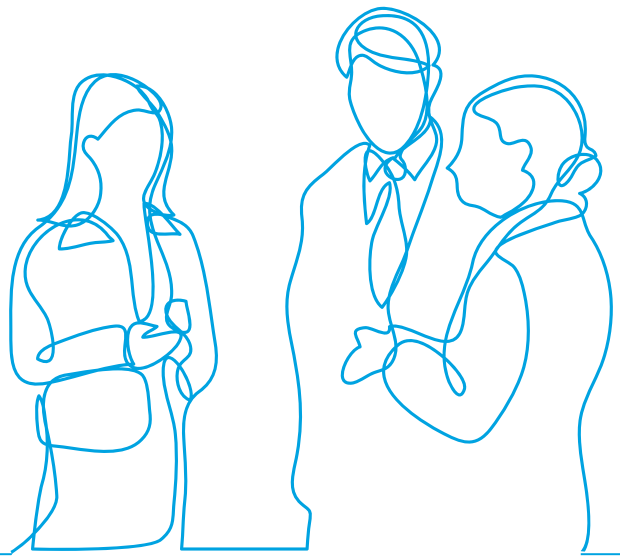
En parallèle, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, poursuit les **échanges avec les acteurs du territoire** : gestionnaires de zones naturelles, gestionnaires de voirie, associations, etc. Ainsi qu'avec l'ensemble des **partenaires du projet** :

- Le Département de la Savoie,
- La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette,
- La communauté de communes de Yenne,
- Les 8 communes desservies.

Les études détaillées

Cette phase consistera à **approfondir les études techniques**, à mener l'analyse détaillée des impacts de l'aménagement sur divers volets, tels que l'environnement ou les acquisitions foncières, et à **définir les mesures de réponse aux enjeux identifiés**. Cette étape constituera une phase de **poursuite des échanges** et de recueil des avis des partenaires institutionnels. Ces études permettront au Maître d'Ouvrage de constituer un **dossier préalable** à l'enquête publique qui sera soumis à l'instruction des services de l'État et des collectivités.

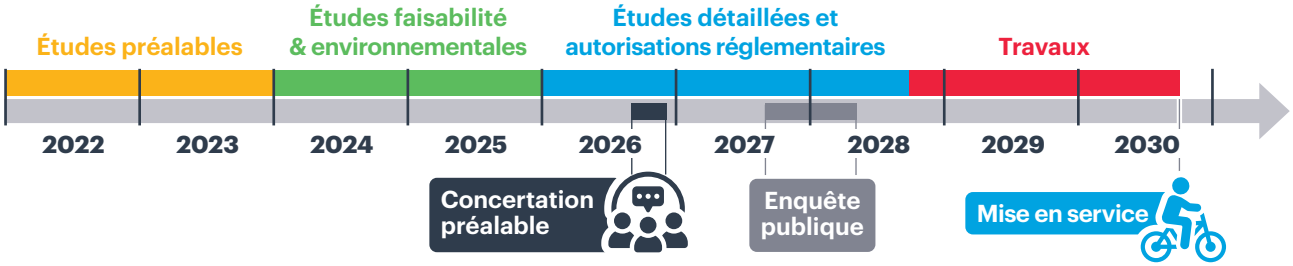
Pour limiter les acquisitions foncières, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à **privilégier les voiries et les espaces publics existants** et à optimiser le tracé pour minimiser le nombre de parcelles à acquérir.

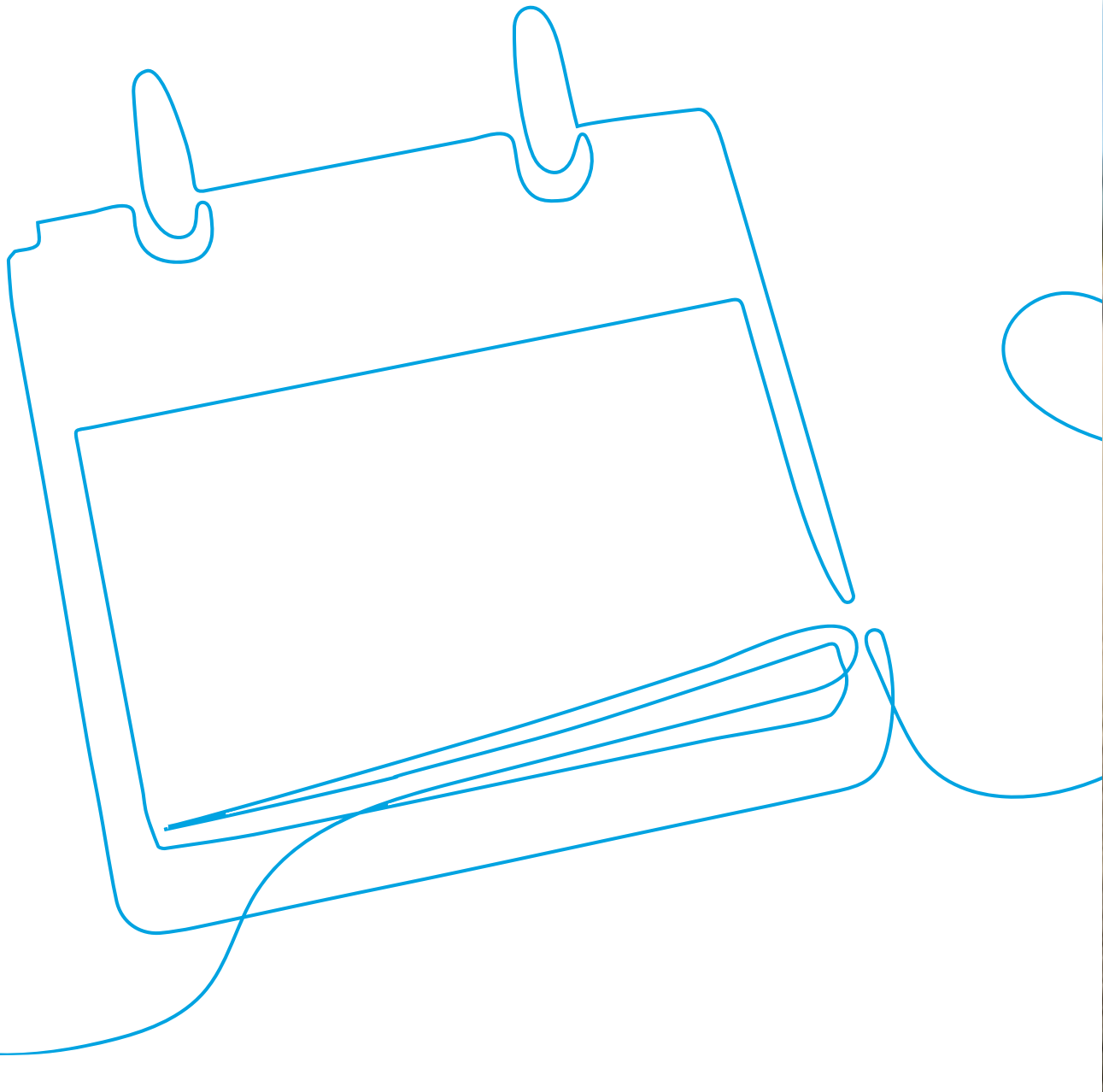


La phase travaux

Les travaux s'étaleront par **tranches successives entre 2028 et 2030** et seront accompagnés d'un dispositif d'accompagnement chantier : panneaux d'information, réunions publiques, travail avec les partenaires sur le phasage pour tenir compte des conditions de circulation, des contraintes environnementales...

La mise en service de la véloroute Yenne/Aiguebelette dans son intégralité est envisagée à l'horizon 2030.











© Région AURA
Septembre 2026
Conception : Nicaya Conseil
Crédits photos : Axe Saône, INTERVIA Études, Région AURA, OpenStreetMap, IGN, Shutterstock, DR.



Pour en savoir plus sur le projet et participer à la concertation en ligne, allez sur :

expression.auvergnerhonealpes.fr/dialog/yenne

Ou scannez le QR code ci-contre.

MAÎTRE D'OUVRAGE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FINANCEURS

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

PARTENAIRES

Communauté de communes de Yenne

CCLA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE